



**ACDHRS**



**CADHP**

## **TREC/001/4/2015: RECOMMANDATION THEMATIQUE SUR LE DROIT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP**

Nous, participants au Forum sur la Participation des ONG aux travaux de la 56<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et à la 30<sup>ème</sup> Foire du Livre africain des droits de l'homme, tenu en Gambie, du 16 au 19 avril 2015,

**Appelons la Commission africaine à :**

- 1. Encourager les Etats membres qui ont ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) à l'intégrer dans leurs législations et à l'appliquer ;**
- 2. Encourager les Etats membres à ratifier le Traité de Marrakech adopté en Juin 2013, pour faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux oeuvres publiées ;**
- 3. Exhorter les ONG et autres organisations des droits de l'homme à soutenir les organisations de personnes handicapées et d'autres programmes pour les handicapés, dans la préparation des rapports alternatifs sur la CDPH ;**
- 4. Encourager les Etats membres à disposer de données sur les enfants handicapés scolarisés ou non scolarisés ;**
- 5. Exhorter les Etats membres à fournir dans leur programme de travail, en particulier dans leurs rapports, des données ventilées par sexe, âge et handicap ;**
- 6. Encourager les Etats membres à inclure les droits des personnes handicapées dans leurs rapports d'Etat à soumettre à la Commission ;**
- 7. Initier une étude sur le droit à un logement à un prix raisonnable et accessible pour les personnes handicapées en Afrique ;**
- 8. Exhorter les Etats membres à prendre des responsabilités eu égard aux droits des personnes âgées dans le cadre du développement inclusif.**

Fait à Banjul, Gambie, le 19 avril 2015